

*L'habitation—Loi*

intelligent pour se rencontrer, se comprendre, et admettre que dans tous les domaines respectifs de juridiction nous avons des responsabilités, mais nous devons nous entendre d'une façon intelligente afin de régler les problèmes le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Madame le président, je désire attirer l'attention du ministre responsable des Affaires urbaines sur un article du bill C-133, qui est contenu dans une brochure publiée par la Société centrale d'hypothèques et du logement, et dans laquelle on informe tous les Canadiens des avantages de toutes les lois, des amendements qui ont été adoptés par le Parlement, qui sont administrés par la Société centrale d'hypothèques et du logement, et qui seraient de nature à apporter des solutions dans tel ou tel domaine.

Madame le président, il faut vivre dans une région comme celle où je vis pour pouvoir comprendre et transmettre le message que je veux transmettre ce soir: Les gens sont conscients du fait qu'il existe une loi, qu'il existe pour eux et leur famille des possibilités, des avantages leur permettant d'améliorer leur maison, d'acheter une maison nouvelle, de rénover des quartiers, de développer un endroit où il ferait bon s'installer, vivre, mais les personnes à faible revenu ou à revenu moyen n'ont pas la capacité financière de satisfaire aux exigences de cette loi.

Étant donné ce que le ministre a dit, selon les informations que le ministre nous a transmises cet après-midi, je voudrais demander que l'on s'arrête sérieusement sur ce grave problème des taux d'intérêt prohibitifs qui constituent de la véritable usure. On est en train de ruiner les gens par des exigences de loyers, d'intérêt qui dépassent le gros bon sens. Or, il faut absolument que l'autorité suprême, le Parlement, qui est responsable de notre système monétaire, mette un frein à ces exigences déraisonnables.

Si l'on pouvait comprendre une fois pour toutes qu'un système monétaire dans un pays n'est pas un instrument pour permettre à quelques privilégiés de faire des profits, si l'on pouvait comprendre une fois pour toutes qu'un système monétaire dans un pays c'est un instrument pour mesurer la valeur des choses, des services, et également pour permettre l'échange de ces services et de ces choses entre les citoyens, je pense qu'on aurait fait un pas de géant dans la voie de la solution de nos problèmes.

Madame le président, notre système monétaire est en train de ruiner la nation canadienne-française. On permet, en vertu d'une loi, à des institutions bancaires de monnayer le crédit de la nation et d'exiger pour ce travail des intérêts, un loyer qui dépassent le gros bon sens. Alors, tant et aussi longtemps qu'on ne voudra pas mettre de l'ordre dans ce domaine, nous verrons les municipalités dans l'impossibilité de tirer avantage des lois que nous adoptons au Parlement. Je parle en connaissance de cause. J'ai été 30 ans trésorier d'une municipalité. Le problème des administrateurs était au chapitre du financement des projets qu'ils voulaient réaliser à cause du loyer élevé des intérêts.

Le bill C-133, que j'ai défendu de toutes mes énergies, alors que cette loi permettait aux cités, aux municipalités de pouvoir améliorer des quartiers avec la contribution du fédéral, avec de l'argent des contribuables canadiens, mais retourné dans les goussets de nos contribuables par l'intermédiaire de nos municipalités. Cette loi est formidable, mais nos municipalités n'ont pas les fonds nécessaires pour pouvoir en tirer profit, et elles doivent s'en remettre au gouvernement de la province. C'est la province qui décide en dernier lieu si tel quartier de telle municipalité

[M. Lambert (Bellechasse).]

ou de telle ville peut profiter de la loi fédérale que nous avons votée au Parlement.

Or, madame le président, je voudrais au cours de cet exposé, que je fais avec toute la vigueur dont je suis capable, attirer l'attention du ministre et du Cabinet sur le grave problème du financement dans le secteur public, problème qui paralyse le dévouement et les plus grandes énergies, parce qu'on n'est pas en mesure de pouvoir payer trois fois pour une.

Madame le président, prenez le cas d'un jeune homme de 25 ans. Il est marié, il veut devenir propriétaire. Devenir propriétaire dans un pays comme le nôtre, cela signifie beaucoup, parce que lorsque quelqu'un est propriétaire il est en quelque sorte le propriétaire d'une certaine patrie. Or, la patrie, cela signifie quoi? Cela signifie vouloir la défendre à tout prix. Lorsqu'on aime sa patrie, on fait tous les efforts pour tâcher de la défendre. Mais lorsque cette patrie nous hypothèque jusqu'à l'âge de 100 ans avant que nous puissions devenir propriétaires, à un moment donné on oublie la patrie, et l'on est prêt à accepter et à écouter n'importe quelle théorie d'ailleurs pourvu que cela nous permette de réaliser nos aspirations.

Avec le système de financement actuel, que ce soit celui de la Société d'habitation du Québec ou de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il est impossible pour un jeune homme de 25 ans, marié avec un ou deux enfants, de devenir un véritable propriétaire. Aujourd'hui pour une maison de \$30,000 avec les engagements que cela comporte, ce garçon ne vivra jamais assez vieux pour devenir le véritable propriétaire de sa maison. C'est le système qui ruine toutes les espérances, tous les espoirs de nos jeunes aujourd'hui. On a beau faire de beaux discours et présenter de beaux projets de lois, les chiffres sont les chiffres. Qu'on se donne la peine de songer ce qu'un prêt de \$30,000 à 10, 11 ou 12 p. 100, avec des remboursements mensuels représente pour un jeune homme, au bout de 30 ans. Cela, à condition qu'il ne soit pas malade, qu'il travaille tous les jours. Si l'épreuve arrive, s'il est momentanément sans travail, automatiquement les créanciers demanderont quand même les paiements, et devant son impossibilité de faire face à ses obligations, le débiteur dira: «Prenez la cabane, prenez la maison, et arrangez-vous avec». A ce moment-là, ce sera un Canadien prêt à accepter n'importe quelle autre idéologie, parce qu'il nourrira de la rancœur, parce qu'il aura été frustré dans ses ambitions les plus légitimes.

● (2120)

Or, madame le président, je veux terminer en demandant au gouvernement et à tous mes collègues du Parlement que l'on fasse ensemble un examen très sérieux, qu'on réfléchisse sur notre système financier, sur notre mode de financement du secteur public. Et lorsqu'on aura réfléchi suffisamment, qu'on aura examiné suffisamment notre système, système qui n'est pas à notre service mais qui plutôt nous exploite, je pense qu'on se décidera, une fois pour toutes, à se donner la main, à travailler tous ensemble, afin que le système monétaire de notre pays soit un serviteur de tous les Canadiens, et non pas un instrument de profits pour ceux qui en ont le contrôle et qui exploitent toute la population à leur propre profit.

[Traduction]

**M. Walter Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je pense qu'il s'agit là du premier projet de loi dont le nouveau ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson) ait saisi la Chambre. C'est peut-être la première occasion qui me soit donnée depuis qu'il a été élevé à ces